

RÉPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

MAIRIE DE KINTELE

Portail numérique officiel de la commune

PAIX — UNITÉ — DÉVELOPPEMENT

Mandat 2022 – 2026

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DE LA COMMUNE

Nom de la commune	Kintélé
Maire	Stella Smine SASSOU NGUESSO
Mandat en cours	2022 – 2026
Devise	Paix – Unité – Développement
Arrondissement	Aucun arrondissement

2. MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens, visiteurs et partenaires de la commune de Kintélé,

Bienvenue sur le portail numérique officiel de notre commune. Cet espace est conçu pour être une passerelle directe entre vous et votre municipalité, un outil moderne au service de votre quotidien et de notre avenir commun.

Administrer une commune, ce n'est pas seulement gérer le présent, c'est concevoir le futur. Aujourd'hui, notre ambition pour la commune de Kintélé est claire : bâtir un territoire moderne, sûr, durable et profondément solidaire, où il fait bon vivre, entreprendre et s'épanouir.

Pour guider notre action, nous avons tracé une feuille de route structurée autour de quatre priorités majeures : l'Éducation, la Santé, le Tourisme-Sport-Loisirs et l'Économie.

Ce site est le reflet de cette dynamique : vous y trouverez l'actualité de nos services, nos grands projets en cours, ainsi que toutes les ressources pour participer activement à la vie locale.

Ensemble, avec confiance et détermination, écrivons le nouveau chapitre de l'histoire de notre commune.

Bonne navigation à tous.

3. NOTRE VISION ET NOS PRIORITÉS

Notre rêve est de faire de Kintélé une commune résidentielle et un pôle d'attraction où il fait bon vivre pour les populations environnantes (Brazzaville, Le Pool et Kinshasa) et les visiteurs étrangers, pouvant aussi accueillir les sièges d'administrations, d'institutions et d'entreprises implantées dans les départements du Pool et de Brazzaville.

1. L'Éducation

Améliorer les infrastructures scolaires et la qualité de l'enseignement pour de meilleurs résultats : construction et équipement du lycée de Kintélé ; réhabilitation des anciens bâtiments et construction de nouveaux bâtiments pour les écoles existantes des niveaux préscolaire et primaire, ainsi qu'un collège, avec l'appui du ministère en charge de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation. Une stratégie

communale de suivi et d'assistance au fonctionnement des établissements scolaires publics et privés de Kintélé sera également mise en place.

2. La Santé

Améliorer les infrastructures de santé, le plateau technique des formations sanitaires et les performances des cadres et agents de santé, pour des soins de qualité qui sauvent des vies à Kintélé. Il est envisagé, avec le concours du ministère de la Santé et de la Population, la construction d'un hôpital de base à Kintélé, doté d'un plateau technique moderne et d'un personnel qualifié et compétent. Une morgue municipale et un cimetière municipal seront également créés.

3. Tourisme, Sports et Loisirs

- Faire de la commune de Kintélé le berceau de la promotion du tourisme et des loisirs ;
- Créer des infrastructures de promotion des activités touristiques et de loisirs pour parents et enfants, dont une piscine publique municipale ;
- Construire des salles de spectacles et de projection de films pour promouvoir le développement des activités dans les secteurs du tourisme, de la culture et des loisirs ;
- Créer des infrastructures et aires de jeux et de sport pour promouvoir le développement des activités sportives et de détente dans la commune.

4. L'Économie

Transformer la commune de Kintélé en un pôle d'impulsion de la croissance économique. Il s'agit, avec l'aide des pouvoirs publics et des partenaires au développement, de :

- Construire un grand marché pour la commune de Kintélé ainsi que des marchés de proximité ;
- Instituer un marché international, ou une foire internationale de commerce à Kintélé, ouvert aux pays partenaires : RDC, Gabon, Cameroun, Égypte, Turquie et autres ;
- Promouvoir le développement des secteurs de la production maraîchère, avicole, piscicole et de l'élevage ;
- Construire un abattoir moderne ;
- Construire un port de pêche et de loisirs ;
- Participer à la valorisation des infrastructures construites sur le territoire de Kintélé par l'État et en tirer des dividendes : centre de conférences internationales, complexe sportif la Concorde, université Denis Sassou Nguesso ;
- Identifier le patrimoine naturel et géographique de la commune : carrières de pierre, d'argile, de sable ;
- Conclure des accords de concession et/ou de régie avec des partenaires et opérateurs économiques (publics ou privés) pour la mise en valeur et l'exploitation des carrières.

Nos engagements transversaux

- Instituer une police municipale dotée d'un personnel bien formé, équipé et opérationnel ;
- Aménager et lotir des terrains pouvant accueillir des sièges d'entreprises, des centres de commerce et des unités de production industrielle ;

- Instituer un programme d'adduction d'eau pour faciliter l'accès à l'eau des citoyens de la commune ;
- Instituer un programme d'électrification de la commune, avec extension du réseau, pour l'éclairage public et des ménages ;
- Instituer un programme de voiries urbaines pour le désenclavement des quartiers de la commune ;
- Instituer un programme municipal d'assainissement et ériger des sites de stockage et de traitement des déchets, permettant d'assurer le ramassage, le traitement et la valorisation des ordures ménagères ;
- Mettre en place un système de transport urbain et interurbain (public et privé) adapté à la situation géographique et stratégique de la commune et de ses habitants.

Ce site est le reflet de cette dynamique : vous y trouverez l'actualité de nos services, nos grands projets en cours, ainsi que toutes les ressources pour participer activement à la vie locale.

Ensemble, avec confiance et détermination, écrivons le nouveau chapitre de l'histoire de notre commune.

Bonne navigation à tous.

4. HISTORIQUE

La commune de Kintélé a été créée par la loi n° 14-2017 du 16 mars 2017 portant érection de la localité de Kintélé en commune. Elle est née sur les cendres du village de Kintélé, situé dans le district d'Igné, dans le département du Pool.

La commune de Kintélé a connu sa première élection communale le 16 juillet 2017, à l'issue de laquelle elle a été dotée de la personnalité morale et juridique ainsi que de l'autonomie financière et de gestion. Elle jouit à cet effet de la libre administration.

5. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES

Superficie totale	1 358 km ²
Population totale	71 629 habitants (RGPH5)
Nombre de quartiers	12

Limites de la commune de Kintélé

Au Nord	District d'Igné (Péage)
Au Sud	Brazzaville (rivière Djiri)
À l'Est	Fleuve Congo
À l'Ouest	District de Ngomatsétsé (cours d'eau Bilolo)

6. CONSEIL MUNICIPAL

Composition du bureau

Président du Conseil municipal	Stella Smine SASSOU NGUESSO
Vice-président du Conseil municipal	Martin Bienvenu OKONGA
Secrétaire du Bureau exécutif	Arsène Didier NGABIA
Nombre total de conseillers	25

7. ADMINISTRATION MUNICIPALE

Secrétaire Général	BIANSOUMBA née DIANDAGA Reine Astride Mariaque
Nombre total d'agents	61 agents (20 femmes et 41 hommes)

Les services décentralisés

Les directions des services décentralisés de la commune de Kintélé sont à ce jour au nombre de cinq, en plus du Secrétariat central :

- Direction de l'Administration Générale ;
- Direction des Finances Municipales ;
- Direction des Affaires Économiques et de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction des Services Techniques Municipaux ;
- Direction des Services Socioculturels.

Les services déconcentrés

La mairie compte actuellement seize (16) services déconcentrés, à savoir :

- Recette Municipale ;
- Service de Contrôle Budgétaire ;
- Unité des Petites Entreprises de Brazzaville (des impôts de Kintélé) ;
- Bureau d'Enregistrement des Domaines et du Timbre de Brazzaville ;
- Service du Cadastre ;
- Inspection Sectorielle de l'Éducation Civique ;
- Inspection des CEG ;
- Inspection Sectorielle du Foyer d'Animation de la Jeunesse ;
- Inspection Sectorielle des Sports et de l'Éducation Physique ;
- Section Agricole ;
- Circonscription Domaniale ;
- Circonscription d'Action Sociale ;
- Service d'Urbanisme ;
- Inspection de l'Enseignement Primaire ;

- Service d'Identification ;
- Bureau d'Immigration.

8. ÉTAT CIVIL

Jours et horaires d'ouverture	De 7h00 à 14h00
--------------------------------------	-----------------

Document demandé	Pièces à fournir
Livret de famille	Photocopie couleur de l'acte de naissance ; deux photos d'identité
Acte de naissance	Déclaration de naissance ; photocopie de l'acte de naissance d'un parent
Acte de mariage — Époux et Épouse	Copie couleur de l'acte de naissance ; copie de la CNI ou du passeport ; certificat de célibat (pour chacun des futurs époux)
Acte de mariage — Témoins	Copie de l'acte de mariage ; copie de la CNI du couple
Acte de mariage — Chef de famille	Attestation de dot ; copie de la CNI
Acte de mariage — Couple avec enfants	Copie des actes de naissance des enfants
Acte de mariage — Couple sans enfant	Certificat médical prénuptial
Acte de mariage — Militaire	Autorisation de l'armée
Acte de mariage — Conjoint étranger	Certificat de résidence

9. URBANISME

Contact du service	OKANA Anicet
Téléphone	068 84 06 71 / 055 52 72 71

10. ACTUALITÉS ET AGENDA

Responsable de la communication	SIANARD Simone Suza
--	---------------------